

LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



Centre d'éducation de la J. G. S. à Oost-Duinkerke

par Willy Kooy

Son développement.

Dès le début, le problème du chômage, de celui des jeunes en particulier, a préoccupé au plus haut degré la direction de la Jeune Garde Socialiste.

En 1934, au Congrès d'Alost, furent formulées des revendications qui témoignèrent de la gravité du caractère que revêtait le problème du chômage et la jeunesse : scolarité obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans ; indemnisation des jeunes chômeurs âgés de moins de 21 ans à partir du premier mois suivant leur inscription à la Bourse du Travail ; enseignement professionnel obligatoire ; organisation de clubs pour jeunes chômeurs.

Le but de ces « clubs » pour jeunes chômeurs fut précisé comme suit :

« Créer des liens entre tous les jeunes chômeurs en vue de leur rendre la vie agréable, notamment en organisant à leur intention des conférences, des récréations, des excursions, en mettant à leur disposition des revues, etc. »

L'organisation de ces clubs s'est heurtée à bien des difficultés, parmi lesquelles celles d'ordre financier et de direction n'étaient pas les moins sérieuses.

Une semaine d'études pour jeunes chômeurs, organisée à Menin, donna des résultats satisfaisants, et la J. G. S. aurait certainement encouragé cette initiative si l'idée « du camp de travail » ne s'était pas développée.

Il nous faut reconnaître, toutefois, que l'organisation de camps ou centres de travail pour jeunes chômeurs rencontre nombre d'adversaires dans les milieux des J. G. S. La mauvaise réputation dont jouissent les camps de travail en Allemagne n'y est pas étrangère.

Un Congrès tenu à Louvain en 1935 discuta et adopta une proposition du Comité flamand des J.G.S.

Celui-ci organiserait un *Centre d'éducation pour jeunes chômeurs* visant à la *formation intellectuelle* des jeunes chômeurs.

Dès que la décision eut pris des formes concrètes, on entama des pourparlers avec la Fédération nationale des Mutualités socialistes et les syndicats du Sud de la Flandre occidentale et d'Ostende.

La Centrale des Travailleurs du Textile non plus ne se fit pas prier pour soutenir financièrement l'œuvre de la jeunesse.

Le « Home Vandervelde », à Groenendijk, fut mis à la disposition de la J. G. S. flamande.

Le 15 novembre dernier, 25 jeunes chômeurs s'installèrent pour un mois au Home des vacances d'enfants.

Le Centre d'éducation.

Le « Home Vandervelde » est situé dans les dunes à la mer du Nord, tout près de Nieupoort.

Il consiste en deux bâtiments modernes. C'est dans le plus grand de ces bâtiments que se sont installés les jeunes chômeurs.

Une rapide visite au lavoir et au dortoir font déjà une bonne impression.

La vaste salle de réunion, qui sert en même temps de salle à manger, est bien éclairée, chauffée et agréablement aménagée.

Un radio, des jeux, des journaux et des revues font que la vie des participants au Centre est loin d'être monotone.

Pendant leurs loisirs, les jeunes gens courent et s'ébattent ferme dans les dunes.

Ils choisissent eux-mêmes leur président et organisent les différents services du Centre.

La nourriture est excellente et l'air de la mer donne de l'appétit.

Nous avons signalé déjà que le Centre d'éducation de la J. G. S. vise à la formation intellectuelle des

jeunes chômeurs. Un bref aperçu des conférences et des cours qui y sont donnés montreront que le but envisagé n'a pas été perdu de vue. Citons seulement les conférences et les cours sur l'économie, la politique nationale, la politique étrangère, la géographie économique, l'histoire du mouvement syndical et du Parti Ouvrier, langues, campement et lecture de cartes, quelques notions d'art, cinéma.

Les cours sont alternés de visites aux installations maritimes et au Palais des Thermes d'Ostende, de la ville de Nieupoort, etc.

Le programme de la journée est dressé comme suit :

Jusqu'à 10 heures : Lever, petit déjeuner, mise en ordre de la salle de réunion, promenade sur la plage ou dans les dunes ;

10 à 12 heures : Cours ;

12 à 14 heures : déjeuner, récréation ;

14 à 17 heures : Cours ou promenade, excursion ;

18 heures : Divers ;

19 à 21 heures : Séminaire sous la direction de L. Rommens, secrétaire national des J. G. S. ;
21 à 22 h. 30 : Soirée intime.

Une formation intellectuelle intense aurait pu présenter des inconvénients pour de jeunes ouvriers. Mais la pratique a montré qu'eux aussi sont accessibles à l'effort intellectuel. C'est pourquoi la J.G.S. se tiendra au principe du Centre d'éducation, dont le but est et reste : formation intellectuelle de jeunes chômeurs qui, après un séjour d'un mois à Oost-Duinkerke, rentrent chez eux animés d'un peu plus d'espoir dans la vie et un peu plus de compréhension des graves problèmes qui se posent actuellement devant les jeunes générations.

Lorsque le Gouvernement supprimera la mesure de la réduction de 25 p. c. des indemnités de chômage des participants aux centres de travail, et qu'il assurera à ceux-ci une intervention financière plus large, nul doute, l'œuvre de la jeunesse pourra être organisée sur des bases encore plus solides.

Le loisir du chômeur

par Antoinette Fuss

L'ÉTAT social contemporain ne témoigne pas seulement d'une inégale distribution des richesses matérielles entre les différentes classes de la société, mais aussi d'une injustice foncière dans la répartition de ces deux grands attributs humains : le travail et le loisir.

Notre société permet, en effet, à certains de ses membres une vie entière de loisir, tandis qu'elle impose à d'autres une oisiveté misérable et forcée, et ne voudrait accorder à la majorité que le temps de repos nécessaire à la conservation des forces de main-d'œuvre. L'injustice inhérente au système capitaliste se manifeste avec l'acuité la plus vive dans le genre de vie de ces deux groupes sociaux non producteurs, les chômeurs et les rentiers.

Le loisir, pour le travailleur, est le temps qu'il possède en propre, après avoir rempli ses obligations professionnelles ; un temps de liberté qu'il a payé de son travail souvent monotone et sans joie ; un temps où il peut suivre ses goûts et sa volonté propre, jouir lui-même des biens qu'il a produits. Le loisir du chômeur présente le caractère particulier d'être un loisir « forcé ». Trois facteurs le différencient du loisir normal du travailleur : il est accompagné d'une privation de salaire, il n'est pas le complément naturel et harmonieux du travail, il est en contradiction avec la volonté du sujet. Ces trois facteurs suffisent à faire perdre au temps libre du chômeur les qualités bienfaisantes et libératrices du loisir. L'absence de salaire signifie une vie de privations matérielles qui, si le chômeur est marié, atteint la famille tout

entière. L'inaction forcée conduit soit à la révolte et aux sentiments de violence incontrôlés, soit à la résignation passive, à l'aveulissement, à l'abdication de la dignité humaine. Les conséquences psychologiques de l'oisiveté sont particulièrement dangereuses pour le jeune homme qui n'a jamais connu le travail, qui n'est pas retenu par son foyer, et que guettent toutes les tentations... « J'ai 19 ans, dit un jeune Français, je viens de trouver du travail. Jamais je n'ai tant souffert de ma vie que pendant les six mois que je viens de passer au chômage. Dans les deux derniers mois, j'avais l'impression que je ferais n'importe quoi pourvu que je fasse quelque chose. Tout me guettait : le litre de rouge abrutissant derrière le comptoir, l'étalage où il était si facile de voler, la femme qui pourrait peut-être travailler pour moi si je savais m'y prendre ; d'autres fois, je ne pensais qu'à me battre, toute ma force inutile bouillonnait en moi à la vue d'un « flic » ; j'avais des envies d'héroïsme, de m'engager, de me battre pour n'importe qui, n'importe où... »

« Que dois-je faire maintenant, demande un autre jeune chômeur acculé à la misère, sans argent et sans vêtements convenables, si je souffre de la faim ? Il me faudra voler, cela finira mal, mais qu'y puis-je si l'on ne me donne pas de pain, et si l'Etat fait de moi un criminel ! »

Ces deux cris de détresse n'expliquent-ils pas, mieux que toute théorie, l'emprise des démagogues fascistes sur la jeunesse contemporaine ?

Pour en revenir au problème proprement dit du loisir, si l'ouvrier chômeur jouit d'un temps libre accru, il doit par contre renoncer aux distractions des périodes normales. En général, il ne profite guère nos plus de son loisir pour améliorer sa culture générale, développer sa formation intellectuelle au moyen de procédés à la portée de tous : fréquentation des bibliothèques publiques, des cours organisés par les institutions d'éducation ouvrière, etc. L'esprit de révolte ou le découragement créés par le chômage n'éveillent presque jamais le désir de consacrer le temps disponible au développement des capacités, à la culture générale ou professionnelle. Qui n'a entendu, dans la bouche de chômeurs, des observations telles que celle-ci : « Quand j'étais jeune, j'aimais lire..., maintenant, je n'ai plus le courage... Ce que je fais toute la journée ? Rien, je traîne d'une chambre à l'autre, ... je m'ennuie. »

Alors qu'en 1934 on comptait en Belgique 70,000 à 80,000 jeunes gens en chômage, on constatait en même temps la désertion croissante des écoles professionnelles (1). On cite aussi le cas d'ouvriers suivant avec assiduité des cours industriels du soir, et qui, devenus chômeurs, au lieu de profiter de leur temps libre pour suivre les cours avec plus de zèle, ont au contraire quitté l'école (2). Comme il a été si bien dit, le chômage des bras entraîne rapidement le chômage du cerveau.

Pourtant, tant qu'il y aura des chômeurs, à côté de la lutte contre le chômage, à côté de l'aide matérielle indispensable, il y aura le problème, particulièrement grave et complexe, du loisir de ces chômeurs. Pour l'aider à maintenir sa santé morale et à lutter contre la dépression spirituelle, il faut permettre au chômeur de satisfaire malgré tout son besoin d'activité, de se trouver un nouveau centre d'intérêt dans la vie. Nous voudrions faire allusion ici à l'idée émise par E. Solvay dans sa théorie du chômage-capacitariat. La dignité de l'homme, pense Solvay, exige sa mise en valeur, même s'il est écarté momentanément du chantier, de l'atelier, du bureau ou du champ. La société doit à l'individu plus que la subsistance, elle lui doit l'occupation. Les chômeurs, en commençant par les plus jeunes, devraient donc suivre des cours qui les perfectionnent dans leur métier et développent leurs capacités productives, qui augmentent aussi leur culture générale. Ces cours devraient être donnés aux chômeurs non pas dans l'idée que c'est là un moyen d'occuper leur temps pendant

qu'ils sont inutiles, mais qu'ils font en y assistant un travail fructueux, productif, aussi honorable et justifié que le travail professionnel proprement dit. Il est indispensable, avant tout, de ne pas contribuer involontairement à faire des chômeurs une classe inférieure, mise au ban de la vie sociale, et qui se sente parquée dans des activités et des distractions marquées d'un signe particulier. Dans cet ordre d'idées, il ne faudrait pas que les pouvoirs publics ou les organisations ouvrières créent des distractions particulières « pour chômeurs », dont le résultat serait peut-être l'opposé du but poursuivi. Ils devraient, au contraire, rendre accessibles aux chômeurs les distractions saines et enrichissantes offertes à tous les travailleurs : tickets gratuits de théâtre, de concert et de cinéma, accès aux stades de sport, constitution de clubs accessibles à tous, mais dont les chômeurs constitueraient l'élément moteur.

Si le problème du loisir forcé est plus angoissant pour les jeunes que pour les adultes, il est aussi plus facile à résoudre : prolongation de la scolarité, centres d'emploi où les jeunes gens se livrent soit à des travaux directement utiles, soit à un entraînement professionnel général. La Conférence internationale du Travail s'est occupée d'urgence à sa dernière session, des remèdes à apporter au chômage des jeunes gens ; nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet. Ajoutons, toutefois, que, lorsqu'ils ne représentent pas un camouflage de préparation militaire, les centres d'emploi peuvent avoir une excellente influence sur le jeune chômeur. Tout en lui donnant le sentiment d'accomplir un travail utile, le cadre de plein air où sa vie se déroule le met généralement dans des conditions plus favorables à sa santé que celui de la ville ; la vie collective et l'esprit d'équipe qu'on cherche à créer peuvent être l'origine de toute une rééducation sociale.

Avant de clore cet article, répétons-en les éléments essentiels. L'oisiveté du chômeur perd, par son caractère forcé, les qualités du loisir normal des travailleurs. Loin d'encourager l'effort intellectuel ou le désir de perfectionnement professionnel, elle les anéantit au contraire. Ses conséquences psychologiques, particulièrement en ce qui concerne les adolescents, représentent un véritable danger pour l'avenir de la société. L'esprit encore malléable des jeunes gens, la facilité qu'ils éprouvent à s'adapter à la vie collective rendent cependant plus facile que pour les adultes, une bonne utilisation de leur temps libre. Mais pour l'âge mûr, comme pour la jeunesse, il est essentiel que l'état de chômage et les remèdes qu'on y apporte n'entraînent pas une abdication de la dignité humaine.

(1) Remarque faite au Sénat par M. Renard.

(2) M. Veuchet : *La remise au travail intellectuel des jeunes chômeurs*, « Le Progrès social », n° 36, 1935.

Table des matières

de " La Jeunesse et le Mouvement syndical " de 1935

	Pages		Pages
Articles d'ordre général			
Vers la prolongation de la scolarité	20	problème du chômage des jeunes (Kurt Löwenstein)	17
Aux parents, aux éducateurs (Edmond Veuchet)	21	Le chômage des jeunes à la Conférence du Travail	19
Le loisir du chômeur (A. Fuss)	38	La Conférence internationale du Travail et le chômage des jeunes gens 27, 31,	35
Centres de travail pour jeunes chômeurs		L'activité des jeunesses syndicales en Belgique	
Les Centres de Travail pour jeunes chômeurs	26	Une belle initiative pour jeunes syndiqués (J. Nihon)	12
Le Centre de Travail de la Jeunesse syndicale à Brecht (J. Galliaert)	29	Le IV ^e Congrès annuel de la Jeunesse syndicale d'Anvers (J. R.)	15
Le Centre de Travail de la C. J. O., « Camp Langenberg » (Jan Van Overloop)	31	Une opinion du camarade Bondas sur le Congrès des Jeunesses syndicales d'Anvers .	16
Le Centre de Travail pour jeunes chômeuses à Jemappes (H. Maquinay)	33	Quand? (V. Thys)	24
Le Centre pour jeunes chômeurs à Astene (Romain Vergeylen)	34	L'organisation et l'activité internationales des jeunes	
Centre d'éducation de la J. G. S. à Oost-Duinkerke (Willy Kooy)	37	Un document sur la Jeunesse syndicale des Pays-Bas (J. R.)	4
La jeunesse, la crise et le chômage		VI ^e Semaine syndicale internationale pour jeunes militants syndicaux (J. Engels)	25
L'Internationale de la Jeunesse socialiste et le chômage des jeunes gens (J. R.)	1	Bibliographie	
L'aide aux enfants des chômeurs	2	Un document sur la Jeunesse syndicale des Pays-Bas (J. R.)	4
Jeunes chômeurs 5,	9	La réglementation du travail des enfants et jeunes gens (B. I. T.)	36
La jeunesse réclame du travail	8		
La jeunesse en détresse (Jan Van Overloop) .	13		
La Conférence internationale du Travail et le			